

Une autre vie s'invente ici

Aménagement durable des territoires ruraux

Outils et démarches au service des collectivités

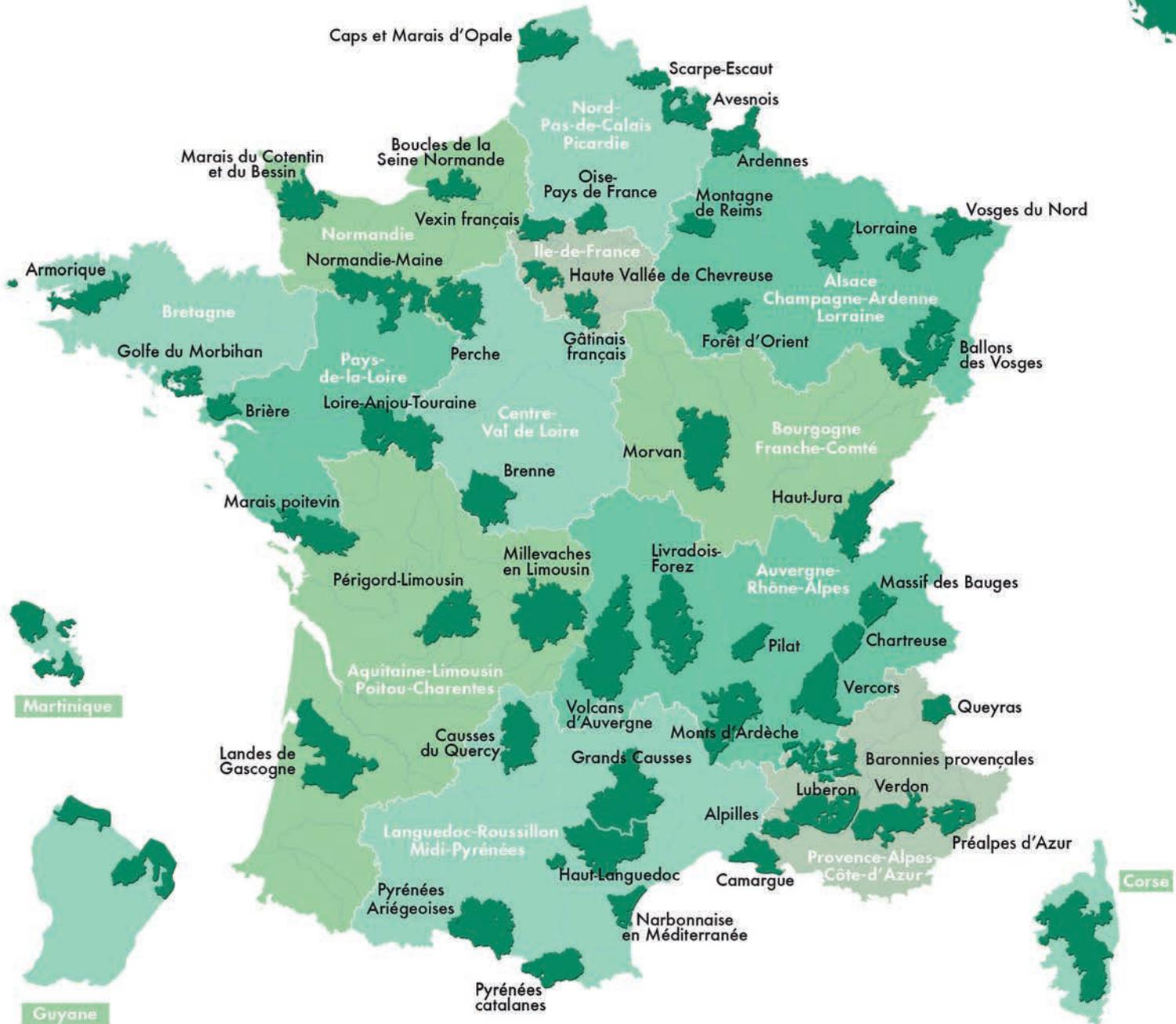


ACTES

Février 2017

Une autre vie s'invente ici

51 Parcs naturels régionaux de France



Les 51 Parcs naturels régionaux représentent plus de 4300 communes, plus de 2000 agents, 4 millions d'habitants et 8,7 millions d'hectares, 15 régions, soit 15% du territoire.



S O M M A I R E

Les Parcs naturels régionaux, des viviers d'expérimentations en matière d'éco-construction	P4
Un triptyque d'outils déclinés pour un cadre commun	P6
Saint-Pierre de Frugie : un laboratoire d'idées à ciel ouvert	P12
Commune de Dun : quand la nécessité de redynamiser un territoire fait revivre un village	P16
Salins-les-Bains : quand patrimoine et logement social se rencontrent	P20
Débat. Quelles articulations possibles en matière d'outils, de démarches ? Pour quelles échelles et avec quels moyens ?	P24
Un outil d'accompagnement adapté aux territoires ruraux pensé dans le cadre de la réflexion sur le devenir de la démarche EcoQuartiers.	P30
Grand témoin. Un renouveau à assurer : quel projet durable ambitionner pour les centres-bourgs de demain	P32

Les Parcs naturels régionaux, des viviers d'expérimentations en matière d'éco-construction

Hélène Fernandez,
Sous directrice de l'architecture, de la qualité de la construction et du cadre de vie.
Direction générale des patrimoines au ministère de la Culture et de la communication.

Ces deux journées de rencontre autour de la revitalisation des centres-bourgs ont été organisées conjointement par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, le ministère du Logement et de l'Habitat durable et le ministère de la Culture et de la Communication. Au sein des deux ministères, la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages et la direction générale des patrimoines sont partenaires, ainsi que la direction générale de la création artistique et le secrétariat général du ministère de la culture et de la communication, pour la seconde journée centrée sur la revitalisation par la culture.

Ces temps d'échanges sont une opportunité pour valoriser le potentiel et la capacité des Parcs naturels régionaux, à soutenir les nombreux projets développés sur leurs territoires. Pour le ministère de la Culture et de la Communication, il est aussi intéressant de comprendre par quels biais ce potentiel peut être essayé dans les territoires hors parcs. Il lui est en effet nécessaire d'avoir une vision articulée entre les actions conduites dans des territoires aussi différents que les secteurs ruraux et les métropoles, dans les domaines indissociables de l'architecture et du cadre de vie.

Il est fondamental que le ministère de la Culture et de la Communication soit associé aux réflexions sur les centres-bourgs, en raison des relais précieux dans les régions que représentent ses services déconcentrés, compétents et attentifs à ces sujets. De même, il est important de ne pas dissocier la prise en compte du patrimoine de la réalisation d'une architecture contemporaine et d'un aménagement durable, pour la production d'un cadre de vie de qualité.

Ces sujets doivent faire l'objet d'une attention accrue. Par ailleurs, la Loi pour la Liberté de Création, l'Architecture et le Patrimoine a prévu le déploiement d'un dispositif d'expérimentation, un « permis de faire », qui permettra de déroger

aux règles applicables à la construction, pour certains projets sous maîtrise d'ouvrage publique, comme la construction d'équipements ou de logements sociaux. Dans cette période de mutations multiples, propice à une réflexion collective sur les dispositifs urbains ou constructifs, il est intéressant de voir dans quelles mesures les territoires d'innovation que sont les Parcs naturels régionaux pourraient être le support de ces expérimentations.



© A. Chevillon - Parc naturel des Grands Causses

François Bertrand,
Sous-directeur de l'aménagement durable au ministère du Logement et de l'habitat durable.

Les dispositifs EcoQuartiers, TEPCV et centres-bourgs, portés par le ministère du Logement et de l'Habitat durable, sont des sujets qui tendent à promouvoir la ville durable par d'autres biais que ceux de la réglementation et de la normalisation. Il s'agit davantage d'appréhender ces thèmes via l'urbanisme et le projet d'aménagement. L'EcoQuartier se rapporte avant tout à l'échelle du quartier, mais selon la taille de la commune, le périmètre entier de celle-ci pourra être concerné. Les projets d'une telle nature doivent donc être (re)pensés pour pouvoir s'articuler à des démarches d'aménagement de plus grande ampleur. Les territoires de Parcs naturels régionaux pourront en ce sens servir de référence, dans la mesure où, sur la ville durable, ceux-ci peuvent être vecteurs de solutions à différentes échelles.

Concernant cette promotion de la ville durable à l'échelle du quartier, il est à rappeler qu'Alain Jund, vice-président de la communauté d'agglomération de Strasbourg a été missionné par la Ministre du Logement et de l'Habitat durable, Emmanuelle Cosse, afin de renouveler la démarche de label EcoQuartier, dans laquelle la Fédération des Parcs naturels régionaux s'est fortement impliquée.

Un forum a eu lieu en juin dernier, et un ensemble d'éléments en cours de rédaction sera alimenté par différents apports intellectuels. Les acteurs concernés par ce sujet seront également consultés afin d'aboutir à l'objectif que s'est fixé le ministère. Les EcoQuartiers, issus du plan Ville durable de la loi Grenelle sont aujourd'hui arrivés au stade de maturité. Comment alors parvenir à généraliser et à impliquer le plus grand nombre d'acteurs dans la démarche ? En effet, si à ce jour 40 EcoQuartiers ont pu faire l'objet d'une labellisation, comment aboutir à l'objectif des 500 réalisations d'ici 2 ans ?

Il est avant tout nécessaire que dans cette démarche « bottom up » fondée sur le projet local, puisse être mobilisé l'ensemble des « énergies » présentes. Si les institutions sont à même de proposer un cadre de réflexion propice à la



© Gilles Torfemans - Parc naturel des Grands Causses

mise en réseau, à la diffusion et à la restitution des bonnes pratiques auprès des spécialistes de l'urbanisme, des collectivités et des acteurs locaux, la démarche EcoQuartiers reste à adapter aux spécificités des territoires ruraux. Sur ce point, les Parcs semblent disposer de l'ancrage territorial et de l'expertise nécessaire pour que davantage d'opérations EcoQuartiers puissent être mises en œuvre. A ce jour, 6 communes engagées dans cette opération et 4 des 40 démarches labellisées sont situées dans les Parcs. Dans ces territoires, à la densité et à la structuration urbaine spécifique, et où le rapport de l'homme à son environnement fait l'objet d'une gestion différente, patrimoine et histoire contribuent au fondement d'un ensemble de pratiques vertueuses en matière d'environnement et de transition énergétique. Si ces sujets semblaient complexes il y a 10 ans, les Parcs sont aujourd'hui particulièrement adaptés pour atteindre les objectifs du développement durable.

Par ailleurs, les Parcs naturels régionaux détiennent une gouvernance favorisant la fédération et le regroupement des différents acteurs pour pouvoir agir en faveur de la démarche EcoQuartiers. L'entre-aide, la collaboration, la coopération, qui figurent dans l'ADN des Parcs sont des éléments incontournables à la réalisation des objectifs initiaux. Les Parcs naturels régionaux constituent en ce sens des lieux de diffusion de la démarche EcoQuartiers.

Enfin, les EcoQuartiers, s'ils peuvent dans certains cas présenter une dimension technologique, se fondent aussi sur une approche d'économie de moyens, dont l'objectif consistera à mettre en œuvre les projets d'aménagement à partir de solutions frugales. Là encore, les Parcs naturels régionaux sur ce vaste sujet d'exploration, peuvent constituer une source d'enseignement et une référence pour les autres territoires.

Bernard Vauriac, Président de la Commission Urbanisme, Paysage, Climat et Énergie à la FPNRF et Président du Parc naturel du Périgord-Limousin

Les Parcs naturels régionaux constituent des territoires d'expérimentation, où les municipalités les plus petites peuvent réaliser des actions au regard de leur échelle et de leurs moyens. L'innovation peut aussi être recherchée dans les localités de 300 habitants. Cependant si celles-ci peuvent disposer d'une gouvernance, les idées les plus simples requièrent elles aussi la mobilisation de fonds a minima pour pouvoir être concrétisées.

Éléments d'actualité, les contrats de ruralité constituent pour les petites communes une autre façon d'appréhender les questions rattachées au centre-bourg, à la mobilité ou encore à l'intergénérationnalité.

Il est nécessaire que les Parcs naturels régionaux puissent les croiser avec les différents mécanismes de soutien aux politiques d'aménagement durable, pour favoriser un effet de levier et impulser une dynamique sur ces thèmes.



© Anne-Claire Guillou - Parc naturel d'Armorique

Le programme de revitalisation des centres bourgs est un dispositif orienté vers des communes de moins de 10.000 habitants, petites villes ayant des rôles de centralité localement ou situés en zones périurbaines.

Il a été mis en place à l'initiative de trois ministères : le ministère du logement et de l'égalité des territoires, le ministère de la décentralisation et de la fonction publique et le ministère de l'Outre-Mer, en partenariat avec le ministère



de la culture et de la communication. Le pilotage opérationnel est assuré par le CGET en partenariat avec l'Anah.

Fin 2014, suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé auprès de 302 communes pré-identifiées par les services déconcentrés de l'État, 54 communes ont été retenues pour ce dispositif expérimental, qui s'articule autour de 3 thématiques principales :

- la redynamisation de l'économie des bassins de vie ruraux, c'est-à-dire, la revitalisation commerciale et économique des centres-bourgs et des différentes filières économiques locales ;
- l'amélioration du cadre de vie des populations, en commençant par le logement et la résorption de l'habitat insalubre, l'amélioration des services de proximité, la rénovation des espaces publics urbains du centre-bourg ;

- l'accompagnement de la transition écologique et énergétique par plusieurs actions : la limitation de l'artificialisation des sols en focalisant le projet de territoire sur la reconquête du centre-bourg, et la rénovation énergétique des logements grâce aux aides financières de l'Anah.

Les 54 communes lauréates ont été sélectionnées à partir des critères suivants :

- un engagement collectif de la part des élus de la commune et de l'EPCI (communauté de communes ou d'agglomération) ;
- un diagnostic équilibré entre le centre-bourg et l'ensemble du territoire ;
- une stratégie globale, croisant les différentes problématiques d'économie, de logement, d'aménagement, etc. ;
- une adéquation entre le plan de financement et le projet.

Ce programme expérimental de revitalisation des centres-bourgs se déroule sur 6 ans. Il est doté de 230 millions d'euros pour les 54 collectivités retenues. En soutenant des opérations sur la durée, ce budget est destiné à produire un « effet de levier » auprès d'autres partenaires éventuels, de niveau départemental, régional ou de l'Europe. La dynamique insufflée se prolongera ainsi au-delà des 6 années du dispositif.

Le principe du dispositif est une approche intégrée, permettant de réunir autour du maire, pilote du projet, l'ensemble des acteurs de l'aménagement et de la rénovation de logements (ANAH, bailleurs sociaux, aménageurs, Établissements publics fonciers, propriétaires privés, etc.), avec l'appui opérationnel des services locaux de l'État.

Le site internet mis en place pour l'opération permet à chacun de suivre l'avancement de ce dispositif expérimental et de favoriser l'échange et le partage d'expériences entre tous les acteurs des territoires.

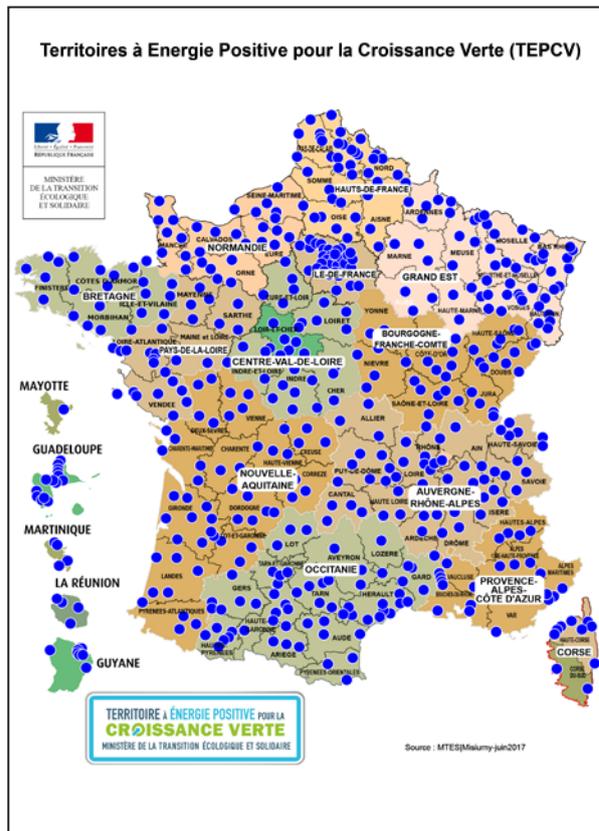
POUR ALLER PLUS LOIN

<http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/>

- Revitalisons nos centres-bourgs
- Guides et retours d'expériences
 - Le programme national
- Capitalisation issue du programme
 - Animation
 - Suivi et évaluation

L'Appel à Manifestation d'Intérêt Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

Philippe Moutet, Énergie-Climat-Architecture
Fédération des Parcs naturels régionaux de France



Inscrit dans le cadre de la préparation de la loi de transition énergétique, le dispositif TEPCV est un appel à manifestation d'intérêt lancé en septembre 2014. Il avait pour objectif de mettre en lumière l'importance d'impliquer et de rendre les territoires ruraux acteurs de la transition énergétique. Il s'agissait également que cette thématique puisse ne pas être uniquement orientée en direction des mégalofoles et que puisse également y être associé l'ensemble des territoires.

Les TEPCV ont été déclinés en 3 catégories :

- les territoires dits « territoires à énergie positive pour la croissance verte », éligibles à un financement porté à la hauteur de 500 000 € pour un premier volet, et pouvant atteindre jusqu'à 2 millions d'euros dans le cadre de renforcement. Pour ces territoires, des actions opérationnelles dans plusieurs domaines de la transition énergétique et écologique avaient préalablement été identifiées.

- les territoires dits « territoires à énergie positive en devenir » ayant préfiguré à plus long terme une série d'actions dans ces mêmes domaines ;
- les candidatures dédiées à un projet isolé, amenées à être accompagnées localement pour sa réalisation, dans le cadre de contrats locaux de transition énergétique.

Les projets TEPCV s'articulent autour de 6 grands axes :

- la sobriété énergétique ;
- le transport et la mobilité douce ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- le lien avec la biodiversité ;
- la lutte contre le gaspillage et la maîtrise des déchets ;
- la sensibilisation et l'éducation.

80% des Parcs ont répondu aux différentes catégories de l'appel à projet et leurs candidatures ont toutes été retenues parmi les 212 lauréats.





© Parc naturel du Vercors

Bien que celui-ci n'ait initialement pas été inclus dans l'appel à projet, le volet financier injecté dans les territoires à hauteur de 2 millions d'euros, a cependant permis à certaines communes de concrétiser et d'accélérer leur projet. La démarche a également été caractérisée par une grande souplesse : la priorisation des 6 axes a permis de couvrir 90 % des politiques qu'une collectivité est en mesure de conduire, sous la forme d'un programme pouvant se décliner librement. Cependant, la dotation n'ayant pas été allouée à 100 %, les candidats ont du mobiliser des fonds propres.

Les difficultés rencontrées concernant :

- Le temps mis pour aboutir à la signature des conventions parfois long : à ce jour, certaines ne sont toujours pas signées ;
- Les temps de rédaction qui se sont aussi avérés importants ont beaucoup mobilisé les élus et les techniciens. Pour les Parcs, il a été nécessaire de solliciter une capacité d'ingénierie pour rédiger ces projets. Ceux-ci ont d'ailleurs souvent été révisés à plusieurs reprises (jusqu'à 10/12 pour certains) et ce travail, réalisé en amont n'a pas été financé.

Dans la majorité des cas présentés, le dispositif TEPCV a permis un renforcement et une accélération des politiques en cours.

Dans certains Parcs, comme celui du Luberon, l'un des premiers à avoir affiché la question de la pollution lumineuse dans sa charte, il a concouru au changement de l'éclairage public par les communautés de communes qui ont aussi

engagé une réflexion sur la réorganisation de l'éclairage à certains endroits.

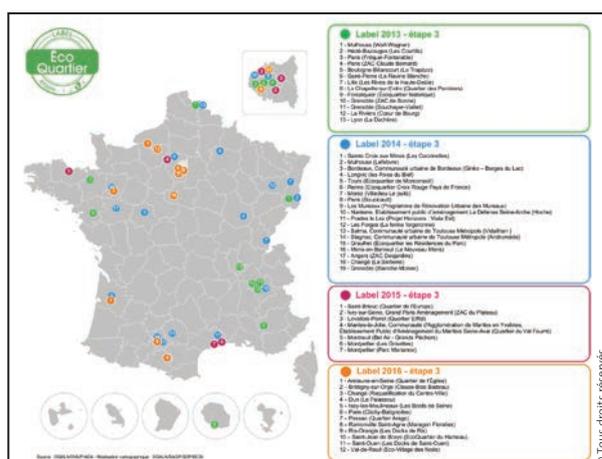
Sur d'autres territoires, cela a permis de dynamiser les opérations de centres-bourgs ou d'EcoQuartiers. En effet, dans le cadre du TEPCV un grand nombre d'entre-elles concernent le soutien à la rénovation thermique de bâtiments anciens en centres-bourgs, dont les coûts d'entrée peuvent s'avérer dissuasifs. Cette contribution financière a permis d'impulser une démarche de rénovation, et de concevoir des logements énergétiquement, proches de la RT 2012. Cet apport financier a également contribué à faire avancer les projets de densification de centres-bourgs, de faire revenir des habitants ou d'améliorer la qualité des logements sociaux. Pour la partie EcoQuartiers, les Parcs pourront projeter des actions de sensibilisation à l'urbanisme durable pouvant contribuer à sa labellisation, notamment sur la sobriété énergétique de l'architecture et sur son efficacité en matière de santé.

A ce jour, l'établissement d'un bilan n'est pas encore possible, car toutes les opérations n'ont pas été réalisées. Les projets de renforcement ne sont pas encore clos mais devraient l'être au cours de l'année 2017. Toutefois, la démarche TEPCV a permis d'accélérer les délais pour certains projets en cours, auparavant freinés par la question de la mobilisation de fonds. Elle a également favorisé la création de communautés d'actions autour de projets innovants, réunissant des acteurs divers, dont l'ADEME. Cet Appel à Manifestation d'Intérêt, facilitateur d'échanges sur les projets, a permis de démontrer que les territoires ruraux peuvent être aussi de vrais contributeurs.

Un label EcoQuartiers

Bruno Bessis, Adjoint au chef de bureau Bureau de l'aménagement opérationnel durable. Ministère du Logement et de l'habitat durable

Avec un renouvellement du dispositif et un objectif de 500 EcoQuartiers, la démarche est aujourd'hui en pleine expansion. La Ministre du Logement et de l'Habitat durable a également pour ambition que pour ces 500 EcoQuartiers, 30% des projets puissent voir le jour en milieu rural, contre 18% actuellement.



POURQUOI, S'ENGAGER AUJOURD'HUI DANS UNE DÉMARCHE D'ÉCOQUARTIER ?

Il convient tout d'abord de rappeler le fondement de cette démarche qui : « vise à favoriser l'émergence de nouvelles façons de concevoir, construire, gérer, d'habiter les villes, bourgs et villages où qu'ils soient. ». Les EcoQuartiers ne sont en ce sens pas uniquement destinés aux grandes villes. Pour preuve, des EcoQuartiers de très grande qualité ont été engagés dans des secteurs peu densément peuplés tels qu'à Faux La Montagne, dans le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

Entreprendre un projet d'EcoQuartier, c'est prendre appui sur une démarche donnant lieu à un travail de projection, permettant d'anticiper comment un territoire pourra être vécu par l'ensemble des acteurs à court, moyen ou à plus long terme.

Le deuxième fondement de la démarche réside dans le référentiel EcoQuartier, composé de 4 dimensions, chacune déclinée sous forme de 5 engagements (cf page ci à droite).

En s'appuyant sur ce référentiel, socle fondamental pour une approche intégrée et une démarche de progrès, car s'engager dans une démarche d'EcoQuartier, « c'est répondre aux 4 dimensions », la commune pourra se projeter dans l'avenir du territoire, depuis l'étape de réflexion du projet jusqu'à sa phase de réalisation. Tout au long de la démarche, cette méthode constituera un guide, afin que

les collectivités puissent se questionner de manière pertinente et apporter des réponses adéquates. En ce sens, les services de l'État et de la Fédération des Parcs naturels régionaux, pourront accompagner les territoires face à leurs inquiétudes et questionnements.

Par ailleurs, concernant certaines craintes émises sur le fait que cette méthode puisse aboutir à un « modèle d'EcoQuartier », les différentes réalisations permettent de prouver qu'il n'en est rien.

A ce jour, il n'existe pas de modèle d'EcoQuartier : l'unique point commun entre toutes ces opérations réside dans le fait que toutes les collectivités engagées dans la démarche se sont posées les bonnes questions. Chaque projet apportera des réponses uniques et propres à chaque contexte, à chaque attente et à chaque projet.

Pour plus d'information sur la démarche EcoQuartier :

POUR ALLER PLUS LOIN

<http://www.EcoQuartiers.logement.gouv.fr/premiers-retours-du-forum-ÉcoQuartier-du-28-juin-a1188.html>

- Le Label national EcoQuartier
- Les opérations inscrites dans la démarche
 - Club EcoQuartier
 - Évaluation
- Le Comité scientifique
- La démarche EcoQuartier s'exporte

POUR ALLER PLUS LOIN

http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/label_ecoquartier_rapport_jund.pdf

Dans le cadre de nouvelles ambitions nationales pour les écoquartiers, Alain Jund, adjoint au Maire de Strasbourg en charge de l'urbanisme et Vice-Président de l'Eurométropole, en charge de la transition énergétique, a été missionné par Emmanuelle Cosse, Ministre du Logement et de l'Habitat durable. Il a pour mission de conduire une réflexion en vue de réformer le Label EcoQuartiers.



© Philippe Moutet - FPNRE / © Parc de la Brenne

© Philippe Moutet - FPNRE / © Parc de la Brenne

Les 20 engagements de la Charte ÉcoQuartier

Dimension « Démarche et processus »

- ▶ **Engagement 1** : Réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire
- ▶ **Engagement 2** : Formaliser et mettre en œuvre un processus participatif de pilotage et une gouvernance élargie créant les conditions d'une mobilisation citoyenne
- ▶ **Engagement 3** : Intégrer la dimension financière tout au long du projet dans une approche en coût global
- ▶ **Engagement 4** : Prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires tout au long du projet
- ▶ **Engagement 5** : Mettre en œuvre, à toutes les étapes du projet et à l'usage, des démarches d'évaluation et d'amélioration continue

Dimension « Cadre de Vie et Usages »

- ▶ **Engagement 6** : Travailler en priorité sur la ville existante et proposer des formes urbaines adaptées pour lutter contre l'étalement urbain
- ▶ **Engagement 7** : Mettre en œuvre les conditions du vivre-ensemble et de la solidarité
- ▶ **Engagement 8** : Assurer un cadre de vie sûr et qui intègre les grands enjeux de santé, notamment la qualité de l'air
- ▶ **Engagement 9** : Mettre en œuvre une qualité urbaine, paysagère et architecturale
- ▶ **Engagement 10** : Valoriser le patrimoine (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du site

© Tous droits réservés

POUR ALLER PLUS LOIN

http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/mise_en_page-25-01-charte_eq_2017.pdf

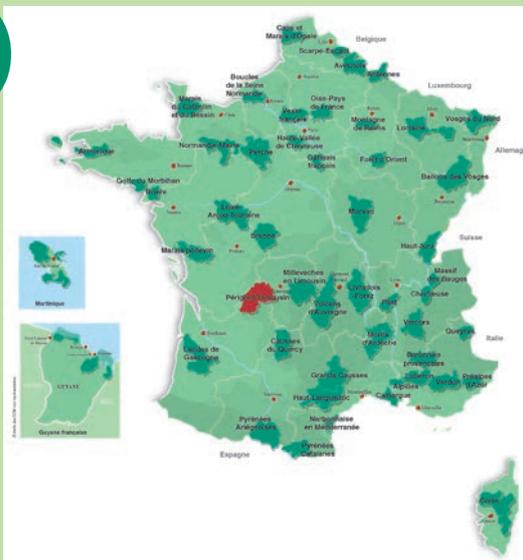
Dimension « Développement territorial »

- ▶ **Engagement 11** : Contribuer à un développement économique local, équilibré et solidaire
- ▶ **Engagement 12** : Favoriser la diversité des fonctions et leur proximité
- ▶ **Engagement 13** : Optimiser l'utilisation des ressources et développer les filières locales et les circuits courts
- ▶ **Engagement 14** : Favoriser les modes actifs, les transports collectifs et les offres alternatives de déplacement
- ▶ **Engagement 15** : Favoriser la transition numérique vers la ville intelligente

Dimension « Environnement et Climat »

- ▶ **Engagement 16** : Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux risques et aux changements climatiques
- ▶ **Engagement 17** : Viser la sobriété énergétique et la diversification des ressources au profit des énergies renouvelables et de récupération
- ▶ **Engagement 18** : Limiter la production des déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage dans une logique d'économie circulaire
- ▶ **Engagement 19** : Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe
- ▶ **Engagement 20** : Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels

Saint-Pierre de Frugie : un laboratoire d'idées à ciel ouvert



PARC NATUREL RÉGIONAL DU PÉRIGORD-LIMOUSIN

LE PARC EN CHIFFRES

- Date de création : **1998**. Charte : **2011-2023**
- Nombre de communes : **78**
- Nombre d'habitants : **51 000**
- Superficie : **180 000** hectares
- 1 chargé de mission Urbanisme et Observatoire du territoire
- 1 Cellule d'Assistance Technique pour la Gestion des Zones Humides
- 1 chargé de mission zone forestière
- 1 chargé de mission Développement durable

SAINT-PIERRE DE FRUGIE EN CHIFFRES

SAINT-PIERRE DE FRUGIE

- Région : **Nouvelle-Aquitaine**
- Département : **Dordogne**
- Nombre d'habitants : **574**
- Superficie : **21,74 km²**
- Bernard Vauriac : Président de la Communauté de communes du Pays de Jumilhac Le Grand
- Gilbert Chabaud : Maire de Saint-Pierre de Frugie
- Guillaume Claude : Jardinier municipal

Contexte

Cette collectivité de 419 habitants, appartenant à la Communauté de communes du Pays de Jumilhac Le Grand, se situe dans le Périgord Vert. Cette commune au paysage préservé et au patrimoine naturel considérable est caractérisée par un urbanisme singulier, via la présence de 3 hameaux et l'absence de bourg principal.

A l'arrivée de la nouvelle municipalité en 2008, le bar-restaurant faisant office de cantine était alors en voie de fermeture, aucun commerce n'était présent sur le village et un local de 15m² avec hygiaphone, servait d'accueil à la mairie. L'équipe élue a engagé une réflexion sur les actions à conduire pour améliorer le cadre de vie des habitants et pour que le village puisse retrouver de l'attractivité auprès des touristes et des éventuels habitants à venir.

Méthodologie

Ayant pris conscience de l'absence d'équipements requis, la municipalité de Saint-Pierre de Frugie a tout d'abord procédé à la création d'une maison de la commune, composée d'un espace dédié aux activités de la mairie, d'un bureau mis à la disposition des habitants, ainsi que d'un hall d'accueil.

Un inventaire des éléments de son petit patrimoine a ensuite été mené avec l'appui de ses agents communaux, de spécialistes locaux, d'architectes du Parc et du CAUE. Le recensement réalisé à partir de peu de moyens, a ensuite porté sur les monuments visibles plus importants (église, chapelle funéraire, pont médiéval).

La municipalité s'est ensuite positionnée sur une gestion plus écologique de ses espaces publics, en intégrant la démarche zéro pesticide. En vue de répondre à cette optique de préservation, un fauchage raisonné et tardif a été mis en place aux abords des routes, le salage hivernal remplacé par le sablage, des jachères fleuries implantées et les cimetières engazonnés. Des nichoirs et refuges pour les insectes, faisant l'objet d'une numérotation et d'un suivi annuel, ont par ailleurs été réalisés. Les agents communaux ont également participé à des formations à ces nouvelles pratiques d'entretien mises en place par le Conseil départemental afin de répondre aux questionnements des habitants.

Afin de répondre aux demandes de restaurations et de séjours des randonneurs et touristes, un travail de mise aux normes, de rénovation et d'isolation par l'extérieur du restaurant, à partir de matériaux écologiques (chaux, chanvre, argile) a été engagé avec l'aide de l'Eco-centre du Périgord, situé sur le territoire du Parc.

La question patrimoniale et écologique, à partir desquelles les premières actions ont été mises en place sur la commune, ont servi de clés d'entrées à la démarche « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte ».

DÉROULEMENT DE LA DÉMARCHÉ TERRITOIRE A ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

Différents projets ont été engagés autour de la biodiversité. Avec l'appui de la communauté de communes, l'aire d'accueil en déshérence a notamment pu être réaménagée en jardin comprenant différents espaces partagés, dans lesquels les thèmes de l'eau, de la biodiversité et de la permaculture ont été développés. Un sentier de découverte, conçu par le Parc a été mis en œuvre par les agents municipaux et 3 ruches y ont été installées.

D'autres actions, telle que la réalisation d'un agenda de la biodiversité, la réimplantation d'espèces végétales plus adaptées et favorables à la biodiversité ou encore la création d'aménagements favorisant les circulations pédestres,

ont été développées. La commune a également engagé une réflexion sur la modification de son éclairage en vue de réduire la pollution lumineuse nocturne ainsi que sa consommation d'énergie. Elle a par ailleurs adhéré à la cellule « assistance technique zone humide » du Parc et a procédé à l'acquisition de deux zones humides portant actuellement leur superficie à 7 hectares.

Au plan de l'agriculture, un lieu a été mis à la disposition des producteurs locaux pour y établir une épicerie bio, dans laquelle leurs produits pourront être vendus.

Dans le cadre de la démarche de revitalisation qu'elle a souhaité impulser, la municipalité a également œuvré en faveur de l'éducation des scolaires, en 2015. Une école, appliquant une pédagogie alternative, selon la méthode Montessori, a ouvert ses portes. Face aux nombreuses demandes pour la rentrée prochaine, la question de l'agrandissement est aujourd'hui posée.

Différentes actions culturelles ont par ailleurs été créées, parmi lesquelles figure l'événement : « Musique en haut Périgord », reconduit chaque année depuis 2013. L'événement conçu autour de la musique classique, a favorisé la venue de musiciens de très haut niveau. Au cours de l'année passée, la commune a aussi pu accueillir le réalisateur et producteur allemand Wim Wenders. Différentes manifestations ont également été créées autour de personnalités telles que Claude et Lydia Bourguignon, Gilles Clément et Ando Toshihiko, président de la Fondation Totoro.



© Parc naturel du Périgord-Limousin



© Parc naturel du Périgord-Limousin



FICHE 1

Une commune rurale en constante recherche d'innovation

Résultats

EXEMPLES DE PROJETS ACCOMPAGNÉS

Suite à la visite d'un logement passerelle, implanté sur le territoire du Parc naturel des Millevaches en Limousin, et en réponse à la volonté du maire de concevoir un nouvel établissement scolaire, un bâtiment situé face à l'éco-restaurant a été acquis et rénové, afin de lui servir de lieu d'accueil. L'aménagement a été pensé de manière à comprendre une partie centrale pour l'école, avec possibilité d'un agrandissement futur et une partie destinée à l'implantation d'un logement passerelle, pour l'accueil de nouveaux habitants. Rénovés dans le cadre du TEPCV, à partir de matériaux écologiques (chaux et chanvre), il a également été prévu d'appareiller les appartements afin de pouvoir mesurer leurs capacités isolantes et leur transmission en humidité. Toutefois, la commune ne dispose actuellement d'aucun élément fiable pour que les calculs normalisés puissent être faits.

Deux projets de la municipalité ont également été retenus dans le cadre d'un « pôle d'excellence rurale » auquel la communauté de communes a candidaté. Ils concernent le changement d'affectation de l'ancienne école, amenée à devenir un gîte pouvant accueillir 18 personnes et la réalisation d'une salle commune. Il est également prévu que l'épicerie bio soit rattachée à cet ensemble.

BILAN

Les objectifs que la commune de Saint-Pierre de Frugie s'était fixée ont été atteints : amélioration du cadre de vie et du paysage, création de services, restructuration du lien social, augmentation de la fréquentation touristique de la commune, retombées positives pour le développement économique des commerces, artisans et producteurs locaux, installation de nouveaux habitants. Différentes reconnaissances ont été obtenues pour l'ensemble de la démarche engagée : diplôme d'honneur de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, labels « territoire bio engagé » et « Villes et villages fleuris ». La commune est également lauréate du fond de dotation pour la biodiversité du Ministère de l'écologie dans le

cadre des Atlas de la biodiversité. Un prix a également été décerné au jardinier municipal pour son travail accompli.



Label Territoire Bio Engagé : en quoi ça consiste ?

À l'occasion de ses 10 ans, ARBIO Aquitaine a créé son nouveau label « Territoire BIO Engagé » : il s'agit de la première démarche de labellisation bio des collectivités territoriales proposée en France.

Ce label vise à encourager, récompenser et mettre en valeur les collectivités d'Aquitaine ayant réussi à atteindre les préconisations du Grenelle de l'Environnement, réaffirmées par le Plan Ambition Bio 2017, en termes de surface agricole cultivée en bio (au moins 6%) et/ou d'approvisionnement de leurs restaurants collectifs en bio (au moins 20% de produits bio dans les menus).

Par ailleurs, le dialogue et la communication établis entre les agents municipaux et les habitants ont contribué à modifier le regard porté sur les nouvelles pratiques. Certains habitants les ont même adoptés à titre personnel, bien que l'ensemble des actions proposées depuis 2008 par l'équipe municipale, n'ait pas toujours été compris par une population vieillissante, dont les habitudes de gestion des espaces verts divergeaient de celles préconisées.

Les diverses manifestations créées autour des différents experts du paysage ont également contribué à créer des vocations. Cela s'est notamment traduit par de nombreuses demandes de terrain pour le développement d'exploitations en maraîchage. De jeunes couples avec enfants désireux de s'installer à Saint-Pierre de Frugie ont également sollicité la municipalité, qui s'implique pour aider ces derniers à trouver un terrain. Toutefois, l'accession au foncier demeure aujourd'hui complexe.

Au-delà, la réouverture des commerces et de l'école qui a contribué à la création de 7 emplois attestent aujourd'hui de l'inversion du phénomène de désertification du centre-bourg.

PLUE-VALUES

L'ensemble de la démarche TEPCV engagée par la commune a été rendu possible grâce à l'implication des agents municipaux ainsi qu'avec l'aide du Parc. Celui-ci a en effet offert aux élus l'opportunité de se rendre sur d'autres territoires pour « voir ailleurs ce qu'il pouvait s'y passer ».



Un rapport est systématiquement réalisé pour les membres de l'équipe municipale n'ayant pas toujours la possibilité de se déplacer.

La participation à la démarche a souvent permis de rapporter des idées pouvant rapidement être mises en œuvre. Chaque fois que l'idée proposée paraît pertinente, l'équipe municipale prend ses dispositions pour engager le projet au plus vite. Si au départ toutes les actions ont pu paraître quelque peu « décalées », c'est par l'exemplarité que les choses ont progressivement évolué. Pour chaque action entreprise, la commune a su englober les différentes thématiques de manière contiguë. La réalisation des actions en régie a également permis de prouver aux habitants leur faisabilité, et a parfois créé un effet « boule de neige ».



Une forte proximité et une complémentarité entre le Parc et la commune de Saint-Pierre de Frugie

Sur le volet ingénierie, une association élu / chargé de mission a été mise en place dès l'origine et une réelle « amitié de travail » entre les techniciens du Parc et la commune de Saint-Pierre de Frugie, s'est forgée au fil du temps. Un petit noyau d'élus « moteur » a constitué un groupe d'interlocuteurs important pour le Parc, au fil des déplacements. Le rayonnement médiatique dont bénéficie Saint-Pierre de Frugie permet quant à lui de faire connaître les actions conduites par le Parc naturel régional du Périgord-Limousin.

De même, dans le cadre des ateliers « Hors les murs » de l'école d'architecture de Nancy, la présentation des travaux d'élèves aux habitants, a démontré que la désertification en centres- bourgs ne constituait pas une fatalité et que des perspectives d'avenir restaient toutefois possibles. Leur contribution sur la façon d'habiter autrement a fait évoluer les mentalités des acteurs locaux et les a débarrassée d'une partie de leur a priori.

Suites à donner

La municipalité qui a engagé une politique de développement communal en lien direct avec une qualité de vie durable sur le territoire et via une série d'action innovantes, a pour ambition de poursuivre la dynamique impulsée : concilier développement économique et attractivité, à la question de la préservation des exigences environnementales, climatiques, culturelles, patrimoniales du territoire.



La politique menée à Saint-Pierre de Frugie incarne aujourd'hui une réponse possible à ces deux défis.

Souhaitant désormais amorcer une baisse de sa consommation énergétique, la commune projette d'entreprendre une réflexion plus poussée sur la question de l'éclairage public et le changement de son fournisseur d'électricité. Un inventaire devrait également être réalisé pour les toitures susceptibles de recevoir du photovoltaïque, en vue de l'obtention de son autonomie énergétique.

Il est par ailleurs envisagé la reprise par plusieurs maraîchers d'une exploitation agricole bio de 100 hectares, en y incluant différentes activités de production, l'accueil des écoles et la construction d'un bâtiment pour les saisonniers.

Enfin, la municipalité souhaite qu'à l'avenir, les citoyens puissent davantage prendre part aux décisions prises et aux actions réalisées.



Contact :

Muriel Lehericy

m.lehericy@pnrpl.com

<http://www.pnr-perigord-limousin.fr/>

Tél : 05 53 55 36 00

CHIFFRES CLÉS

Agence de l'Eau : 7 800 euros pour l'acquisition de matériel destiné à la gestion manuelle des espaces (débroussailluse, sécateur électrique, binette électrique)

Fondation du Patrimoine : 30 000 euros pour la rénovation de l'église

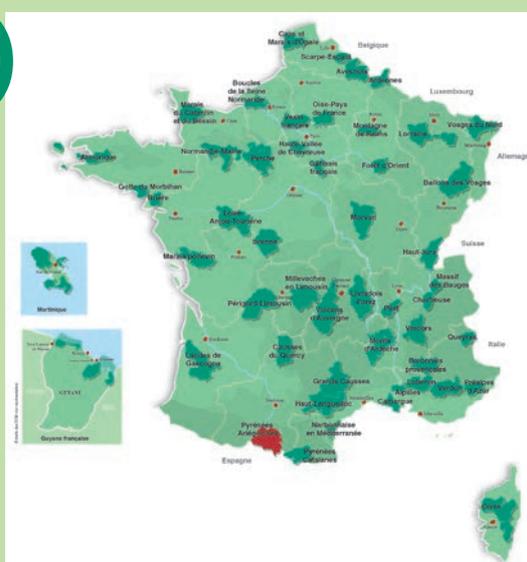
Société pour la Protection des Paysage et de l'Esthétique de la France : 5 000 euros



FICHE 1

Une commune rurale en constante recherche d'innovation

Commune de Dun : quand la nécessité de redynamiser un territoire fait revivre un village



PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES

DUN EN CHIFFRES

- Région : **Occitanie**
- Département : **Ariège**
- Nombre d'habitants : **574**
- Superficie : **41,41 km²**
- Alain Palmade : Maire de Dun
- Sonia Perschke : Adjointe au maire de Dun
- Commune associée du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises

LE PARC EN CHIFFRES

- Date de création : **2009**. Charte : **2009 - 2021**
- Nombre de communes : **142**
- Nombre d'habitants : **43 500**
- Superficie : **246 500 hectares**

DUN

Contexte

Située à proximité du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises, la commune de Dun, est répartie sur une superficie d'environ 4 000 hectares. Cette commune a fait l'objet d'un important déclin démographique au cours du 20^{ème} siècle.

En 1850, la commune est composée de 12 000 habitants

et la vigne constitue sa principale activité. L'épidémie de phylloxera et la fermeture des usines textiles de la vallée de Lavelanet provoquent un départ massif des habitants. Dans les années 1980, le village ne compte plus que 220 habitants. La plupart des commerces ont fermés et l'école ne comprend alors plus que 7 élèves.

La période de sécheresse de 1977, l'assèchement de la rivière liée à l'implantation, par les agriculteurs locaux, de maïs, de semences, ainsi que la disparition d'une centaine d'hectares de coteaux suite à l'incendie de 1989, font

prendre conscience de la vulnérabilité de ce territoire à préserver sur le plan environnemental et démographique. Ces différents événements ont constitué l'élément déclencheur de l'implication de Alain Palmade dans la vie politique de la commune, à laquelle il demeure fortement attaché, depuis son enfance.

Méthodologie

Dès son élection, la nouvelle équipe municipale décide de conduire une réflexion sur les éléments ayant engendré une baisse d'attractivité de la commune, avec pour objectif d'accueillir de nouveaux habitants pour pouvoir conserver l'école, la poste et recréer un commerce de proximité. Cette démarche s'est accompagnée d'un travail de questionnement sur la redynamisation et l'évolution de l'agriculture et de ses pratiques. En parallèle, certains porteurs de projets ont manifesté leur souhait de venir s'installer à Dun, avec pour but la création d'élevages. Toutefois, les agriculteurs présents ne souhaitant pas céder leur exploitation, l'absence de logements et de terres disponibles constituait un obstacle important à l'arrivée de nouveaux habitants.

DÉROULEMENT DU PROJET

En vue de répondre à cet objectif d'accueil, un contrat a été passé avec la SAFER et une association foncière pastorale a été créée par la municipalité afin que celle-ci puisse acquérir prioritairement les terres agricoles qui se libèreraient. Afin de pouvoir urbaniser en continuité du village, la commune a acquis les terres d'un agriculteur par le biais d'une Zone d'Aménagement Différée. Initialement, le projet s'orientait vers un lotissement « classique ». Cependant, suite au questionnement sur la qualité esthétique de cet ensemble et grâce à la présence sur le territoire communal de l'association Phébus, agréée par l'ADEME et de différentes personnes ressources, il a été décidé d'orienter le projet vers une construction durable.

Une commission d'urbanisme a été élargie à la population, pour la convier à se concerter et pour la fédérer

d'avantage autour du projet. Un animateur issu d'un cabinet d'architecture, associé à une paysagiste ont été retenus par le conseil municipal pour venir animer ces réunions, qui portaient chacune, sur une thématique différente telle que l'eau, l'énergie, ou encore l'architecture. Elles ont abouti à la réalisation d'une note de synthèse et un cahier des charges pour la création de logements.

La commune qui ne disposait pas des moyens nécessaires à la construction d'habitations, a ensuite fait appel à un opérateur. Une société HLM de l'Aude, devenue Alogéa, a convenu d'intégrer cette démarche et a accepté le cahier des charges proposé. Celle-ci a retenu, comme maître d'œuvre le cabinet d'architecture ayant animé les réunions. Pour la question des financements, la municipalité a répondu à un appel à projet de la région Midi-Pyrénées, concernant les logements à basse consommation énergétique, ce qui a permis à Alogéa de financer le surcoût de l'opération. Leur accessibilité a été favorisée pour les porteurs de projets agricoles souhaitant s'installer sur la commune.

Dans le cadre de l'aménagement de l'éco-lotissement, le cabinet d'architecture a également réalisé un Avant-Projet sur les terrains situés autour des logements sociaux. Sur cet espace résiduel, propriété de la commune, un permis d'aménager est en cours, avec un règlement d'éco-lotissement communal, conforme au cahier des charges produit en commission d'urbanisme élargie. Cela permet de cadrer le projet, bien que les investisseurs en soient propriétaires. Toutefois, moins de maîtrise pourra être apportée sur les actions conduites.

La nouvelle zone a été dédiée à l'emplacement de jardins publics où les habitants du village pourront se rencontrer. Bien que d'un point de vue strictement financier, l'opération représente un manque à gagner pour la commune, elle permet un raccordement entre les différentes zones du village (zone de loisirs, sentiers pédestres et canal). Cet espace comprendra une mare pédagogique, qui permettra de recueillir les eaux pluviales.



© CAUE de l'Ariège



© CAUE de l'Ariège

FICHE 2
Une démarche de progrès
en continu

Résultats

Ce projet qui repose sur une logique intégrée, avait tout d'abord pour ambition une relance de la commune. Sa réussite effective a fortement contribué à l'installation des agriculteurs et à l'intégration d'une démarche de labellisation, qui à terme, favorisera la redynamisation et le redéploiement du territoire.



© CAUE de l'Ariège



© CAUE de l'Ariège

Les 9 logements sociaux locatifs construits ont constitué un important « coup de pouce » pour les porteurs de projets agricoles, ne disposant pas toujours de beaucoup de moyens. Aujourd'hui, 6 logements sont occupés par des éleveurs travaillant sur la commune de Dun. Parallèlement, les logements communaux ont fait l'objet d'une rénovation.

La politique globale d'aménagement menée à partir d'une logique de développement durable, a par ailleurs conduit à la prise en compte des enjeux économiques et énergétiques, à partir d'outils complémentaires. Ils ont donné lieu à la réalisation de projets qui ont conféré à la commune une plus grande crédibilité auprès des établissements publics et privés mais également auprès des collectivités alentours. Aujourd'hui la municipalité est fréquemment sollicitée pour l'organisation de visites et pour montrer comment il est possible de construire autrement.

La très grande implication du maire et la forte mobilisation de la ressource locale présentant un attachement fort à son territoire constituent par ailleurs l'une des grandes richesses de la démarche. S'il s'agit de la faire perdurer dans le temps, celle-ci soulève la question de la relève de l' élu qui a réalisé 3 mandats. Toutefois, le fait d'avoir bâti un projet de qualité a donné l'envie aux acteurs locaux de construire « un projet encore plus ambitieux et d'aller encore plus loin ».

Enfin, bien que l'ingénierie constitue un manque et que le dialogue avec certains interlocuteurs, tels que les établissements bancaires, ne soit pas toujours aisée, la commune via l'appel au bénévolat, la mobilisation de la ressource locale et la motivation des élus, est parvenue à élaborer un projet de territoire cohérent, à partir et en lien avec ses motivations initiales.



Une prise en compte de la question énergétique en amont du projet d'EcoQuartier :

Avant même la réalisation de l'écolotissement, la commune a adhéré à un Pôle d'excellence rural, proposé par le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises, auquel elle est « ville associée ».

Ce projet pour le montage d'une plateforme de stockage du bois, conçue avec l'appui du Conseil Départemental a abouti à la création d'une Société Coopérative et Participative, ainsi qu'au développement de 10 emplois d'insertion.

Si cette action, qui peut paraître prématurée, vient soulever la question de synchronicité des opérations, le développement de logements complémentaires à ceux déjà existants pourra permettre leur raccordement au réseau de chaleur, dont l'approvisionnement de la filière est déjà sécurisé. Le Parc des Pyrénées ariégeoises étant lauréat d'une démarche TEPCV, Dun a pu bénéficier de financements pour la rénovation énergétique de la salle communale recevant les associations.

Suites à donner

Pour l'avenir, la commune souhaite procéder à la création d'un arboretum, au développement d'un camping d'une vingtaine de places qui sera alimenté par des panneaux photovoltaïques ainsi qu'à la rénovation énergétique des bâtiments communaux, dans le cadre de la démarche TEPCV.

Dans le bâtiment de la poste, converti en agence postale, il sera également prévu d'installer une bibliothèque inscrite dans le réseau lecture publique de la communauté de communes et du Conseil départemental. La municipalité compte sur cet aménagement culturel pour créer du lien entre les habitants du territoire et afin que ceux-ci aient davantage envie de prendre part à la vie de la commune. D'autres projets ont par ailleurs été évoqués, telle qu'une zone d'équipements, avec un atelier de préparation/transformation de produits locaux, dont le projet a été confié à la communauté de communes.



Contact :

Sonia Perschke

<http://www.dun.fr>

Tél : 05 61 02 47 05

CHIFFRES CLÉS

Construction de 9 logements

Durée des études : 2007-2014

Durée du chantier : mars 2014-mai 2015

Terrain : 6400 m² / Surface bâtie : 835,89 m²

Coût TTC : 1,4 millions d'euros

Financement État : 35 000 euros

ALOGEA, Conseil Régional : 150 000 euros

ADEME : 135 000 euros

FICHE 2
Une démarche de progrès
en continu



© CAUE de l'Ariège

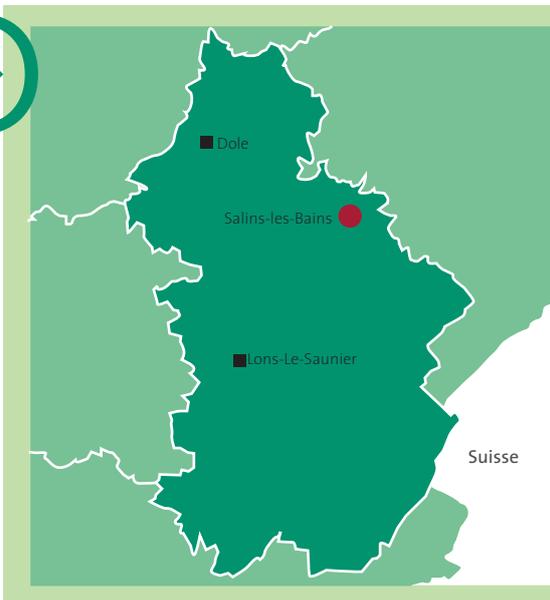


© CAUE de l'Ariège



© CAUE de l'Ariège

Salins-les-Bains : quand patrimoine et logement social se rencontrent



SALINS-LES-BAINS EN CHIFFRES

- Région : **Bourgogne-Franche-Comté**
- Département : **Jura**
- Nombre d'habitants : **2783**
- Superficie : **24,68 km²**
- Gilles Beder : Maire de Salins-les-Bains
- Julie Bourdeaux : Chargée de mission Salins 2025

Salins-les-Bains

Contexte

Située à 40 km au nord de Besançon et à 40 km au sud de Lons-le-Saunier, Salins-les-Bains est une localité du Jura de 2864 habitants, chargée d'histoire. Au Moyen-Âge, la présence du sel lui a conféré le statut de 2ème ville de Franche-Comté.

Cette ville thermale, Pays d'Art et d'Histoire, dispose d'atouts considérables. Elle détient le statut de ville UNESCO, avec les Salines royales, premier site industriel classé au patrimoine mondial. Elle possède un casino, une Aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et le label des petites cités de caractère de Franche-Comté lui a également été décerné. Par ailleurs, Salins-les-Bains détient une union commerciale très forte ainsi que d'une importante activité médicale. Elle est enfin dotée d'un cadre verdoyant remarquable, proposant de nombreux chemins aux randonneurs et aux vététistes.

Aujourd'hui, il s'agit une ville sinistrée à plusieurs niveaux :

- au plan démographique, avec un important déclin de la population qui est passée 8000 à 2864 habitants. Il s'accompagne d'une désindustrialisation et d'une fermeture des commerces ;
- au plan économique : les plus de 60 ans y sont majoritaires et 60% de la population n'est pas éligible à l'impôt sur le revenu ;
- au plan psychologique : la population qui voit sa ville diminuer depuis plus d'un demi-siècle ne croit plus en sa capacité de résilience.

Ce centre-bourg ancien de taille colossale, présente une précarité considérable qui se traduit par la présence de logements vacants insalubres et un bâti comportant d'importantes carences énergétiques.

Consciente des difficultés rencontrées et que l'image renvoyée n'est pas la hauteur de son potentiel, la ville a candidaté à l'Appel à Manifestation d'intérêt « Revitalisation des Bourgs-Centres », dont elle est aujourd'hui lauréate.

Méthodologie

Dans le cadre de sa sélection au programme national AMI Centres-bourgs et en collaboration avec la Communauté de Communes, un plan de travail en faveur d'une revitalisation de Salins a tout d'abord été défini sur 10 ans, avec le logement pour clé d'entrée initiale.

La ville, qui a signée sa convention le 30 juin dernier, s'est alors positionnée sur une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), grâce aux crédits apportés par l'ANAH.

DÉROULEMENT DU PROJET

Les premières réflexions ont conduit à la mise en place d'un ensemble de mesures, avec pour objectif de rendre les logements plus attractifs et économes en énergie. Il se traduit notamment par l'instauration de crédits d'aide à la pierre, le lancement d'une opération de rénovation subventionnée des façades, échelonnée sur 9 ans (2016-2024) sur 6 secteurs de la ville ainsi que par la mise en place de travaux de rénovation énergétique des logements. Les habitants ayant entrepris ces travaux pourront également faire l'objet d'une exonération de la taxe foncière communale, pour 15 ans. Parallèlement, un dispositif

de primes d'accueil est proposé aux ménages arrivant à Salins pour 6 années en vue d'inciter la venue de nouveaux habitants. Il s'accompagne d'un contrôle sanitaire des logements. Afin de fédérer les habitants autour de la démarche de revitalisation, un local vacant destiné à l'accueil des permanences OPAH-RU et faisant office « d'Atelier du projet », a été ouvert pour servir de lieu d'échange avec les habitants.

L'étude opérationnelle conduite au cours de l'année 2015 a par ailleurs permis d'identifier le patrimoine exceptionnel de la ville comme clé d'entrée à la revitalisation et à la ré-attractivité du bourg.

Suite à ce constat, les différents échanges menés entre la municipalité et les partenaires institutionnels, la DDT, les universitaires et l'équipe d'experts l'accompagnant dans sa réflexion sur le volet Habitat (architecte, paysagiste, Jura Habitat, SOCAD) l'ont incité à ouvrir le champ de sa réflexion. Une étude plus globale a abouti à la prise en compte et à l'intégration des espaces publics, de la circulation et du stationnement dans le plan-guide. Accompagnée d'une réflexion autour d'un nouveau logo pour la ville, une nouvelle appellation « Salin 2025 » a été attribuée au projet, dont la démarche sera prolongée au delà des 10 années initialement prévues.

FICHE 3

Un projet de revitalisation à haute dimension patrimoniale



© La Ville de Salins-les-Bains



© La Ville de Salins-les-Bains



© La Ville de Salins-les-Bains



© La Ville de Salins-les-Bains

Le projet, inscrit dans le Plan-guide, consistera à relier le poumon économique « mairie / musée Unesco / Casino » à celui du nouveau thermalisme, « en prenant de l'épaisseur dans la ville », à partir du réaménagement des 3 principaux axes transversaux (berges de la Furieuse, berges principales, rue de la Liberté), et avec la mise en place de nouveaux usages. Une convention de partenariat a été signée par la communauté de communes qui prendra en charge la partie hydraulique et la ville qui assurera la partie administrative et de la question des subventions. Parallèlement, un état des lieux portant sur les différents projets de restauration à engager, a été réalisé par les services de la ville.

Dans ce cadre, une table ronde en présence des financeurs, des services techniques, du département et de la DRAC ont permis de désigner ceux paraissant les « plus prioritaires » et sur lesquels les partenaires souhaitaient accompagner la ville. Ceux retenus ont notamment porté sur le développement du musée Unesco, via l'acquisition de nouvelles collections, le rachat de l'une des tours du rempart sur laquelle une étude de faisabilité est actuellement conduite. Par ailleurs, la salle Notre-Dame, dont le réaménagement favorisera une meilleure acoustique sonore et une plus grande convivialité, viendra accueillir différents centres de formations à destination des entreprises.



Quel avenir pour l'ancien établissement thermal ?

Celui-ci avait été identifié pour être racheté par la communauté de communes en vue d'accueillir la Maison de service au public.

Une étude destinée à connaître le coût effectif de l'acquisition a été engagée. Cependant la dégradation importante du bâtiment par le sel questionne aujourd'hui sa pérennité ainsi que la possibilité de son rachat.

Résultats

La démarche impulsée par la municipalité et par une volonté politique importante du maire a permis d'établir une plus grande transversalité au niveau de l'équipe. La mairie a ainsi pu passer d'une logique de fonctionnement à une logique de projet à long terme.

24 dossiers sont en cours pour l'opération façade, et 4 autres ont été déposés. 50 contacts propriétaires occupants/propriétaires-bailleurs ont pu être établi concernant l'OPAH-RU.

7 demandes ont également été faites pour les primes d'accueil. Actuellement deux couples de propriétaires

procèdent à l'acquisition d'un immeuble, l'un pour l'implantation d'un commerce et de gîtes aux étages supérieurs ; l'autre pour l'installation d'un atelier de luthier et de gîtes. 2 entreprises se sont aussi développées sur la commune et une personne souhaite monter une entreprise de couture pour la réinsertion de 15 emplois. De plus, la municipalité a su adapter ces dispositifs à la réalité du terrain : elle a engagé une action de communication auprès des notaires, des agences bancaires et immobilières ainsi que des entreprises locales du bâtiment. Les retombées économiques escomptées pour les entreprises de la commune, s'élèvent aujourd'hui 7 millions d'euros et demi. Par ailleurs, la communauté de communes a adhéré à un Établissement Public Foncier. Elle pourra porter le foncier pour le compte de la commune, qui projette notamment d'acquérir un îlot situé en zone mérule pour une action de démolition/reconstruction innovante en secteur AVAP.

L'une des difficultés rencontrées a notamment concerné l'accompagnement des services de l'État, au sujet duquel la municipalité s'est parfois sentie démunie. Ce sentiment a mis en avant l'idée que l'ingénierie et l'apport de compétences techniques constituent « l'ingrédient » incontournable à la pérennité du projet. Il rappelle aussi l'importance pour les territoires d'être rattachés à un réseau ou à une communauté de travaux, ce qui favorise l'échange et le partage des savoir-faire. Enfin, la commune a souvent été confrontée à la réticence et à l'a priori des élus des collectivités voisines, ne percevant pas toujours son rôle central et sa contribution à la plus-value de leur bourg.

Suites à donner



En réponse aux difficultés rencontrés sur la mobilisation des acteurs locaux et sur les suites à donner, la ville souhaite « repartir de zéro » et engager une nouvelle communication sur l'avancement de la démarche de rénovation de l'habitat et du projet « Salin 2025 ». Une réunion publique dans laquelle tous les habitants seront conviés va être lancée en 2017. Un budget vient également d'être attribué par la municipalité, afin que les futurs

projets puissent faire l'objet d'ateliers de concertation et d'animation. Par ailleurs, les 2 études se rapportant au projet d'aménagement des berges de la Furieuse et de la rue de la Liberté vont être engagés prochainement. Pour le premier, des actions de concertation sous forme de votes, d'échanges, de questionnements ou encore d'ateliers photos, seront menées en vue d'impliquer davantage les habitants quant à leur perception du territoire et sur la revitalisation de leur bourg. Sur le second, seuls seront conviés les habitants du quartier. En parallèle, la municipalité conduit un travail avec les universitaires qu'elle rencontrera début janvier pour engager la réflexion sur les jardins en terrasse et les jardins participatifs avec les associations.

Dès le début d'année 2017, la ville commencera également à se questionner sur l'utilisation des ressources locales, via la mise à disposition des produits locaux et le développement des circuits courts.



© La Ville de Salins-les-Bains

© La Ville de Salins-les-Bains



Vers la mise en place de mesures coercitives :

La ville souhaite engager une série de mesures coercitives, via le lancement d'une Opération de Restauration Immobilière. Dans ce cadre, un arrêté préfectoral vient contraindre, les propriétaires à la réalisation de travaux ou à la revente, pour un bien, empiétant sur le domaine public, sujet à la vacance et à la vétusté. Malgré l'ensemble des mesures incitatives proposées par la municipalité par le biais d'aides, 7 immeubles ont été ciblés pour faire partie d'une opération de restauration immobilière (ORI). Cette procédure lourde fera l'objet d'un vote en janvier prochain.

Le travail à domicile, un enjeu à venir pour le Centre-bourg ?

Aujourd'hui la question du travail demeure cruciale. Une municipalité souhaitant attirer de jeunes entrepreneurs en demande « de calme et de verdure » doit être aussi en mesure de leur offrir les services nécessaires. S'il y a la possibilité d'y faire venir du travail, dans la mesure où les codes ont changé avec la naissance du travail à domicile, l'accès à la fibre demeure l'un des problèmes essentiels.



Contact :

Julie Bourdeaux

revitalisation@mairie-salinslesbains.fr

<http://www.mairie-salinslesbains.fr/contact/>

Tél : 03 84 73 10 12

CHIFFRES CLÉS

Financement Programme national de revitalisation Centres-bourgs :

ANAH : 1,9 millions d'euros

Département : 300 000 euros

Municipalité : 300 000 euros

Coût du programme expérimental sur l'immobilier :

2 400 000 € de crédits d'aide à la pierre

413 800 € d'investissement incitatifs

5 demandes de primes d'accueil accordées

2016-2022 : Rénovation de 175 logements dégradés

et en état de précarité énergétique

2016-2024 : 170 immeubles concernés

par l'Opération façade



FICHE 3

Un projet de revitalisation à haute dimension patrimoniale

Débat. Quelles articulations possibles en matière d'outils, de démarches ? Pour quelles échelles et avec quels moyens ?

Julie Bourdeau, Chargée de mission Salin 2025
Gilbert Chabaud, Maire de Saint-Pierre de Frugie,
Joel Labbé, Sénateur du Morbihan
Muriel Lehéricy, chargée de mission Urbanisme & Observatoire, Parc naturel régional du Périgord-Limousin
Alain Palmade, Maire de Dun
Bernard Vauriac, Président de la Commission Urbanisme, Paysage, Climat et Énergie et Président du Parc naturel régional du Périgord-Limousin

Cette séquence a permis de faire le lien entre deux thèmes chers au réseau des Parcs naturels régionaux : ÉcoQuartier et revitalisation des centres-bourgs.

Les différentes interventions et témoignages, ont mis en lumière l'importance de prendre appui sur un contact direct entre l' élu et l'habitant. Cette double approche, centre-bourg et ÉcoQuartier, contribue également à appréhender la question de l'accueil de nouveaux habitants, selon la capacité propre à chaque collectivité. Elle favorisera par ailleurs la prise en compte du thème du cadre de vie et plus particulièrement celui du paysage et des projets urbains.

Il s'est agi au cours du débat, de revenir sur ces différents thèmes, en vue d'en approfondir la réflexion.

Quels liens entre EcoQuartiers et revitalisation des centres-bourgs dans un Parc ?

Cette journée d'échanges avait pour objectif de faire le lien entre les démarches d'EcoQuartier labellisées et celles de projets de revitalisation des centres-bourg. Il paraissait alors pertinent de se questionner sur ces deux politiques, ce qu'elles contiennent de spécifique au milieu rural et ce qu'elles évoquent au sein des différents publics auxquels elles s'adressent : habitants, élus, techniciens, services de l'État.



Une constante revient dans cette séquence: le désir d'employer un langage accessible à tous.

UN VOCABULAIRE À SIMPLIFIER

Bernard Vauriac

Un travail de vulgarisation du vocabulaire doit-être engagé. La notion d' « Appel à projet » est un terme récemment employé. Si les collectivités rurales doivent apprendre à se familiariser avec celui-ci, des informations complémentaires devront leur être apportées par leurs interlocuteurs. Il est aussi fondamental que les ministères puissent tenir compte de cette réalité provenant du terrain.

Par ailleurs, la démarche de l'EcoQuartier ou de l'éco-hameau est nouvelle, y compris dans les Parcs naturels régionaux. Il est donc nécessaire que les chargés de missions soient eux aussi formés. Bien que cette entreprise

soit à la portée de toutes les collectivités, cela requiert de la motivation et le recours à des personnes ressources à même de les accompagner dans la démarche.

Muriel Lehéryc

Les terminologies « EcoQuartiers » et « labélisation » ne sont pas nécessairement adaptées aux territoires ruraux. Une déclinaison de l'ensemble des 20 critères pourrait s'avérer trop complexe. Seules quelques-unes des notions incluses dans la grille pourraient être récupérées et quelques critères déclinés.



Du point de vue de la salle Impliquer les citoyens au cœur du dispositif EcoQuartier

Hervé Mauclet,
Architecte des Bâtiments de France -

Concernant la relation EcoQuartier / centres-bourgs, s'il est souhaité que l'esprit de l'EcoQuartier soit repris dans le centre-bourg, il demeure indispensable que les initiatives puissent provenir des acteurs locaux. Par ailleurs il est pertinent de s'interroger par rapport à une telle démarche, sur la posture d'habitants de centres-bourgs en déshérence.

DES DÉCIDEURS À DAVANTAGE MOBILISER, DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT À DAVANTAGE MOBILISER

Bernard Vauriac

Les territoires d'expérimentation et d'innovation que sont les Parcs ont un potentiel considérable à développer. Aussi, le chiffre des 500 EcoQuartiers ambitionné par la ministre Emmanuelle Cosse semble constituer un objectif tout à fait atteignable. Les contrats de ruralité sont aussi dans ce cadre à mettre en œuvre, bien que les budgets soient pour la première fois alloués en 2017. Ces capacités d'investissement sont importantes pour les territoires ruraux, dans la mesure où elles représentent 216 millions d'euros au niveau national. Ces budgets sont donc à mobiliser, en même temps que les Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux ou que les Fonds de soutien à l'investissement public local, créés en 2016. Un minimum d'autofinancement est bien sûr requis pour les mobiliser. Cependant, il s'agit de capacités que les communes rurales ne possédaient pas jusqu'alors. Les territoires doivent donc se mobiliser pour que leurs projets puissent être intégrés à ce cadre.

La question migratoire et de l'accueil des nouvelles populations

Les différentes politiques publiques conduites en milieu rural sous-tendent la question du renouvellement et du rajeunissement des habitants. Elles sont aussi l'occasion de favoriser les liens entre les générations. Ce questionnement avec le terrain, permet ainsi d'identifier le besoin de nouveaux services exprimés par les différentes parties de la population.

Bernard Vauriac

Afin que le Regroupement Pédagogique Intercommunal puisse rester attractif auprès de populations provenant d'autres régions, l'école ne doit pas être uniquement appréhendée en termes de coûts, une fois le déclin démographique amorcé. Il est nécessaire de susciter l'envie. Cela peut notamment se traduire dans l'investissement de matériel numérique, la présence d'un cadre environnant et esthétique appréciable ou encore par la mise en place d'accueil en dehors du temps scolaire. Il faut également savoir anticiper. Dans le territoire du Parc naturel régional



du Périgord-Limousin, certaines communes ont pu avancer grâce à l'implication forte d'élus « moteurs » qui n'hésitent pas à « saisir les opportunités au vol ». La méthode d'apprentissage Montessori proposée par la municipalité de Saint-Pierre de Frugie constitue un projet de vie. Aussi, certains habitants n'hésitent pas à venir de 30 km à la ronde afin que leurs enfants puissent en bénéficier.

La contribution du projet communal à une meilleure participation des habitants ?

La volonté de tendre vers des projets durables et reposant sur des nouveaux modes de vie organisationnels, tant sur l'habitat, les déplacements que sur le travail, induit la notion de gouvernance, que les Parcs ont notamment intégré dans leurs chartes.

Appréhender la question de la gouvernance, celle du partage et de l'appropriation requière une nécessaire implication des habitants. Comment l'État l'intègre-t-il aujourd'hui au niveau des Appels à Manifestation d'Intérêt centres-bourgs ?



Du point de vue de la salle Quel retour de l'État ?

Sandrine Dretz, Ministère du logement et de l'habitat durable -

Cette question a été appréhendée par l'équipe qui a travaillé au rapprochement des 20 engagements de la grille EcoQuartiers et des critères de sélection du programme centres-bourgs. Hormis les questions de l'eau et des déchets, les thématiques identifiées sont identiques. Par ailleurs, 267 des 300 communes éligibles sont parvenues à répondre à ces critères. Il s'agit davantage d'un problème de communication. Tout l'enjeu de la démarche EcoQuartiers en cours de renouvellement repose sur comment présenter la démarche EcoQuartiers en milieu rural et par quel biais ce sujet peut-il davantage y être approprié ?

DÉMOCRATIE LOCALE DIRECTE OU COMMENT APPRÉHENDER LA REDYNAMISATION D'UN CENTRE-BOURG AVEC LES HABITANTS

Cette séquence traite des moyens mobilisables pour associer davantage les acteurs locaux et plus particulièrement les habitants. Il est, en effet, désormais devenu important pour le développement rural de travailler sur l'implication citoyenne et la démocratie participative à un niveau plus local. Il s'agit de pouvoir intervenir très directement à l'échelle villageoise. Aujourd'hui, des élus sont en recherche de méthodes pour introduire davantage de démocratie participative afin d'impliquer, toujours plus, les habitants dans la vie de leur commune.

Alain Palmade

Le projet a été discuté avec les citoyens dès sa mise en place en 2001 et sur lequel les nouveaux arrivants peuvent également apporter leur point de vue. De nouveaux outils, à partir desquels les gens peuvent réagir, ont également été développés en vue de favoriser la communication et le dialogue.

Bernard Vauriac

En milieu rural la convivialité est naturellement présente et la démocratie locale se pratique à la mairie, dans la rue, ou encore via l'échange de cafés. La position d' élu rural consiste à accepter le fait que les citoyens puissent se présenter sans rendez-vous et d'être à la « portée d'engueulade ». S'il est nécessaire d'être robuste face aux contradicteurs territoriaux, le débat et le conflit contribuent à faire avancer les choses.

Joel Labbé

Être au contact direct de la population confronte l' élu à la réalité du terrain et démontre aux citoyens qu'un décideur est en mesure d'écouter leurs attentes. Les points de désaccord pourront être ainsi plus facilement levés. Le développement d'outils tel qu'internet contribuera aussi à favoriser l'échange et le débat. Toutefois sa limite réside dans le fait qu'une partie de la population n'y a pas accès.

Par ailleurs, l'Agenda 21 local peut également trouver toute sa pertinence au sein d'une démarche d'échange direct avec les habitants. Bien qu'il puisse constituer un élément de complexité pour l' élu, dans la mesure où les choses devront être soumises à consultation, le cadre global posé permettra de davantage fédérer les acteurs autour d'un projet de territoire. C'est par ce biais qu'une adhésion majoritaire de la population demeure possible.

Enfin, au delà de la transition écologique, énergétique et agricole, une transition politique s'avère incontournable.

Aujourd'hui, les populations dans leur volonté d'avancer sur ces questions ont devancé leurs acteurs politiques. Le projet de développement durable à proposer pour le 21ème siècle devra concerner chacun. Le travail en réseau s'avère en ce sens fondamental, car la connaissance et l'expertise des nouvelles générations pourront apporter des arguments face aux lobbies considérables et prônant un modèle de société obsolète.



Du point de vue de la salle

Une gouvernance plus impliquée pour une plus grande adhésion citoyenne à la démarche de concertation.

Lucille Linard, Parc naturel régional de Camargue

Avec l'appui de la Fondation de France, le Parc de Camargue, a conduit pendant 2 ans, une démarche de concertation auprès des habitants de Salin-de-Giraud bourg. Il s'est agi de définir un ensemble de projets prioritaires à court, moyen et long terme. Depuis des années, ce village fait face à une baisse de l'industrie ainsi qu'à différents problèmes liés à l'habitat et au développement économique.

La démarche qui a contribué au déploiement de certains de ces projets, a aussi eu un effet de levier au niveau politique. Elle a abouti à la réalisation d'un programme d'actions, dans lequel les services techniques des communes, la communauté d'agglomération, les habitants et le Parc se sont fortement impliqués.



Du point de vue de la salle

La nécessité d'aller parfois à l'encontre des attentes locales.

Xavier Cochet, Maire de Saint-Mihiel

Être élu c'est être, positif et dynamique. C'est aussi avoir le courage de se différencier, d'aller à contre-courant, d'être contrariant, contre-proposant et parfois, un peu démagogue, lorsque cela le nécessite, tout en écoutant les bonnes idées proposées.

UNE ADHÉSION PARFOIS COMPLEXE DES HABITANTS AU PROJET

Julie Bourdeau

Différentes actions de concertation seront engagées autour du projet « Salin 2025 ». Durant la phase de diagnostic, une personne ressource a été désignée pour chaque quartier de la ville. La mise en place d'ateliers de concertation ont fait l'objet d'échanges et les participants ont été invités à y apporter leur point de vue concernant la démarche de revitalisation engagée par la municipalité. La municipalité projette également de mobiliser les habitants sur l'ensemble des dispositifs qui seront mis en place au niveau des espaces publics. Néanmoins la ville s'interroge aujourd'hui sur comment concerter efficacement auprès des habitants ? Sous quelle forme ? Comment les impliquer davantage ? Via quels outils ?



Du point de vue de la salle

Une animation de rue conçue à partir du Guide des 100 éco-gestes, dans le Parc des Grands Causses

Philippe Moutet, Fédération des Parcs naturels régionaux de France -

Afin de sensibiliser le grand public à la pratique des éco-gestes citoyens, le Parc naturel régional des Grands-Causses a sollicité une compagnie locale de crieuses de rue, afin de concevoir un spectacle à partir des thèmes de l'écologie et de l'éco-citoyenneté. Un spectacle de 30 minutes, sous forme d'animations déambulatoires à l'occasion de moments de rassemblements intégrés à la vie locale, interpelle les citoyens sur les gestes à mettre en place au quotidien.



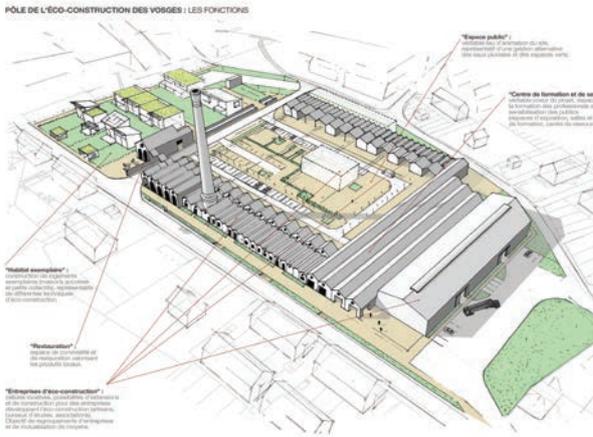
© Parc naturel Normande-Maine



© Parc des Ballons des Vosges.



© Parc des Ballons des Vosges.



© Parc des Ballons des Vosges.



© Parc des Ballons des Vosges.



Du point de vue de la salle

Deux expérimentations conduites dans le Parc des Ballons des Vosges

Frédéric Monin-Guénot, Parc naturel régional des Ballons des Vosges -

L'EcoQuartier des Coccinelles entre incompréhension locale et notoriété internationale.

« Les Coccinelles » font partie des quatre EcoQuartiers labélisés dans les territoires de Parcs. Cette initiative a été lancée en 2003, suite à un appel à projets du Parc des Ballons des Vosges, en vue de développer des projets de quartiers innovants. Une démarche de ce type a été initiée sur une emprise ferroviaire de l'ancienne gare de Sainte-Croix aux Mines, alors occupée par des camions. La démarche s'est avérée complexe : 5 ans ont été nécessaires entre le lancement du projet et la réalisation de la première maison témoin. La forme innovante de l'habitat n'a pas convenu à la population, qui en 2014 a souhaité de ne pas renouveler le mandat de l'élue.

Bien que ce projet ait été plébiscité à l'échelle européenne et au-delà, localement il n'est perçu ni comme un exemple ni comme un succès. Aucun représentant ne s'est d'ailleurs présenté à la cérémonie et le diplôme n'a pas été récupéré.

http://www.mairieconseilspaysage.net/documents/CERTU_Ste-Croix-aux-Mines.pdf

L'ancienne usine Malhora à Fraize : un projet de reconversion en cours de labellisation.

L'autre projet en cours de labellisation porte sur la reconversion d'une ancienne filature datant du XIXème siècle, à Fraize. Ce projet-pilote d'urbanisme opérationnel, vise à promouvoir et développer l'éco-construction dans la vallée de la Meurthe et à devenir un espace de référence à l'échelle du Grand Est. Ce site du Pôle de l'Eco-Construction des Vosges, en voie de réhabilitation, comprendra également un lieu de sensibilisation et de formation d'artisanat.

Et demain ?

Différents outils contribuent aujourd'hui à faciliter la mise en place de projets d'aménagement durable ambitieux. Le rôle joué par les élus et les techniciens au sein des Parcs, ajouté à celui des services déconcentrés de l'État et à la volonté plus forte d'associer les habitants, favorise le développement d'une animation au sein des communes, y compris pour les plus petites. Toutefois, les nombreux témoignages font souvent référence à la complexité des différentes réglementations, à la multiplication des lois, au problème d'interprétation des décrets, que les élus ruraux, qui ne disposent pas toujours de services juridiques et techniques adéquats, ne sont pas toujours en mesure d'appréhender.

VERS UN SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES EN URBANISME

Joel Labbé

Face à la multiplication des procédures et des textes, une proposition de loi a été votée début novembre concernant la simplification des normes en urbanisme. Il est aujourd'hui nécessaire qu'un référent unique puisse être désigné par les préfets concernant les dossiers d'aménagement, mais également de pouvoir bénéficier, à l'initiative de ces derniers, d'une Commission départementale de conciliation.

UN PROJET D'ACHAT DE FERME BIO POUR UN APPROVISIONNEMENT LOCAL DE QUALITÉ

Favoriser une entrée par le projet plutôt que par la stratégie constitue aussi une autre manière de rattacher la question de l'aménagement durable au thème de l'énergie-climat.

Le projet d'acquisition d'une ferme biologique, émanant de la commune, dans le but, entre autres, d'approvisionner les cantines scolaires alentours, pourra y contribuer. Il permettra notamment aux acteurs du territoire de prendre conscience qu'en consommant des produits locaux, ils participent à la qualité de leurs paysages.

Gilbert Chabaud

Un agriculteur de la commune, propriétaire d'une centaine d'hectares en bio souhaite aujourd'hui vendre son exploitation. La municipalité souhaiterait acquérir ce bien pour y installer une dizaine de maraîchers, conserver l'élevage déjà présent, y adjoindre une conserverie, mettre en place différentes AMAP, agrandir la boutique de produits bio, avec également l'objectif de pouvoir approvisionner les cantines alentours. Le rachat de cette ferme constitue un enjeu majeur pour la collectivité, l'installation de 15 familles pouvant contribuer à la revitalisation du bourg.



Quels statuts et quels outils législatifs requis ?

Joël Labbé – Sénateur du Morbihan

Lorsqu'un terrain agricole fait l'objet d'une vente, les intercommunalités peuvent dans un but d'intérêt général, conventionner avec les SAFER pour la préemption de la terre. La commune concernée, automatiquement informée sera alors prioritaire pour préempter, sans pour autant que le prix du marché en soit impacté. L'adhésion à ce genre de politique peut en revanche engendrer des conflits avec les autres acteurs locaux également intéressés par la vente. Par ailleurs, il est stipulé par La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, qu'une terre cultivée en bio, dont le conventionnement a été aidé, ne pourra plus être exploité en agriculture conventionnelle.

RESTAURATION COLLECTIVE ET APPROVISIONNEMENT LOCAL : LE PARADOXE COMMUNES / GRANDES COLLECTIVITÉS



Nicolas Sanaa

De plus en plus d'écoles primaires, notamment dans les Parcs naturels régionaux parviennent à approvisionner leurs cantines à partir de produits locaux. Alors que de nombreux maires de collectivités rurales ont pour objectif de valoriser les produits du terroir et leurs petits producteurs, il semble aujourd'hui pertinent de questionner le motif pour lequel nombre de grandes collectivités n'atteignent pas cet objectif.

PARTIE 4

Un outil d'accompagnement adapté aux territoires ruraux pensé dans le cadre de la réflexion sur le devenir de la démarche EcoQuartiers

Bruno Bessis, Adjoint au chef de bureau Bureau de l'aménagement opérationnel durable. Ministère du Logement et de l'habitat durable

Compte tenu de leur approche complémentaire, les outils TEPCV et Centres-Bourgs apportent aujourd'hui une contribution importante au dispositif EcoQuartier. Être EcoQuartier c'est aussi appréhender le thème, de la concertation et de la participation citoyenne. Pour preuve, un processus de concertation a, chaque fois, été mené pour l'ensemble des opérations d'EcoQuartiers. Toutefois, l'approche suivie diffèrera selon la nature du projet et son lieu d'implantation.

Pour l'heure, les discours semblent avoir évolué.

Si auparavant, nombre considérable de collectivités n'hésitait pas à faire part de leur scepticisme sur la complexité de mise en œuvre d'une opération d'EcoQuartier ou concernant les budgets importants à réunir, il y a aujourd'hui, une réelle satisfaction à entendre les élus évoquer avant tout leur projet, leur vision du territoire. Sur la question du financement, le ministère les accompagne notamment avec la mobilisation des contrats de ruralité et des fonds européens. En outre, en 2017 le ministère proposera d'accompagner les collectivités par la production d'outils d'aide à la mobilisation de l'ingénierie financière pour la mise en œuvre d'aménagements durables. Il est également opportun de parler de « gains » lorsque l'on évoque l'EcoQuartier et à raisonner en termes de coûts globaux.

L'un des autres éléments à mentionner est que l'ensemble des territoires disposent d'atouts considérables à valoriser, quelle que soit leur échelle. Cela participe à la force et à l'attrait de la France, composée de territoires urbains, péri-urbains et ruraux. Aussi le Ministère, avec l'appui de ses différents partenaires (services de l'État, élus, Fédération des Parcs naturels régionaux de France), travaille depuis 3 ans au développement d'un outil pour permettre aux collectivités rurales de s'approprier la démarche EcoQuartier et d'intégrer cette logique de progrès. Il est

à rappeler que le label n'est pas une norme et ne propose aucun modèle d'EcoQuartier. Chacun d'eux constitue une réponse adaptée au territoire dans lequel il s'implante.

Par ailleurs, la grille EcoQuartier, fondement de cette approche, a été bâtie conjointement avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement. Elle résulte de 4 à 5 années de travail mené en concertation. Le consensus étant donc véritablement au cœur de l'approche EcoQuartier. Comment redonner place aux citoyens, en tant qu'acteur de leur ville, de leur quartier, de leur logement ? Il semble important de rappeler que certains aménagements ont pu évoluer favorablement suite à la mobilisation des habitants.



© Philippe MOUTET, FENRE

La redynamisation du tissu économique, le soutien aux nouvelles filières, la création d'emplois, est aussi l'un des fondements du dispositif EcoQuartier.

Sa mise en oeuvre ne repose pas sur une approche descendante dans la mesure où les collectivités la pilotent et adaptent leurs réponses au territoire. Les services de l'état sont avant tout présents pour accompagner et identifier les approches les plus pertinentes à valoriser.

C'est à partir de la grille que les collectivités pourront conduire leur réflexion, en vue de répondre aux 20 engagements, identifier des pistes d'amélioration et affiner leur projet. La grille est un guide pour que tous les enjeux de la ville durable puissent y être intégrés. Les collectivités peuvent également s'appuyer sur les autres retours d'expériences.

Le ministère accompagne la municipalité au fil des différentes phases, jusqu'à la phase de labellisation, y compris jusqu'à son évaluation.

Différentes animations ont été mises en place pour accompagner les collectivités via la création du Club national EcoQuartier et de clubs régionaux animés par les DREAL. Des journées thématiques sont aussi organisées, et des correspondants « ville durable » en poste dans chaque DDT et DREAL, sont présents afin de répondre aux questions posées. Un certain nombre d'outils ont également été créés par ces services pour adapter l'EcoQuartier au milieu rural. D'autres, serviront également à prendre connaissance des acteurs en mesure d'intervenir sur le terrain, des financements pouvant être apportés sur une opération.

La boîte à outils EcoQuartier conçue par le ministère est actuellement en phase de diffusion auprès des acteurs de terrain en vue de remarques. Des retours d'élus sont aussi attendus, afin de pouvoir évaluer si cette approche semble en mesure de leur faciliter l'appropriation de la démarche.

Cohérence du dispositif EcoQuartier et des outils TĒPCV et Centres-Bourgs

Yâsimîn Vautor,
Chargée de mission EcoQuartier et Nouveau Conseil aux Territoires
Ministère du Logement et de l'habitat durable

Une articulation logique existe entre les différents outils développés en faveur de la ville durable. Si d'un point de vue extérieur l'approche conduite par l'État peut laisser penser à une multiplication d'appels à manifestation d'intérêt et d'outils auxquelles les collectivités ont du mal

à faire face, nous contribuons tous les jours, du local au national, à les rendre plus appropriables.

Le ministère s'attache également à accompagner les démarches de projet intégré dans les territoires ruraux, en tenant compte notamment des problématiques rencontrés dans de nombreux centres-bourgs : aménager en tissu existant, lutter contre la vacance, favoriser la diversité fonctionnelle et le développement de services.... Dans ce contexte, l'EcoQuartier vient trouver tout son



sens, en valorisant à la fois les patrimoines et la création architecturale, en réinterrogeant la programmation des projets au regard de l'évolution des usages et des préoccupations citoyennes. S'il est fondamental de s'attacher au centre-bourg existant, la question de l'extension peut constituer une réponse pertinente, dans la mesure où celle-ci est maîtrisée et tient compte notamment de la préservation du fonctionnement des espaces agricoles ou naturels, en cohérence avec l'existant. Bien que l'addition de ces logiques de projets puisse paraître complexe voire contreproductive, c'est en se faisant accompagner par les acteurs compétents et par une volonté politique forte que des projets cohérents, intégrant la participation citoyenne, pourront aboutir. Dans cette logique de co-production il s'agit en effet de faire non pas « pour » mais « avec ».

Il s'agit enfin pour les ministères, à partir du suivi et de l'analyse fine de projets concrets, de mesurer les effets de leurs politiques d'actions pour améliorer les dispositifs d'accompagnement au plus proche des besoins et faire levier dans les territoires. Parallèlement, nous encourageons et accompagnons les collectivités inscrites dans une démarche d'évaluation, avec toujours comme objectif partagé l'amélioration continue des projets et des dispositifs d'accompagnement de ceux qui les portent.

Grand témoin

Un renouveau à assurer : quel projet durable ambitionner pour les centres-bourgs de demain

Joël Labbé, Sénateur du Morbihan

Cette journée portée par deux ministères et par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France témoigne de l'intérêt porté aux thématiques « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte », « centres-bourgs », et « EcoQuartier ».

La contribution apportée par 4 élus constitue un élément important dans la mesure où ces expériences présentées, bien que différentes, soient convergentes.

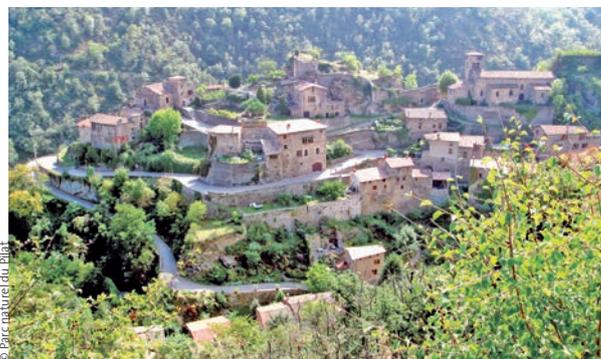
L'exemple de la démarche conduite sur la commune de Saint-Pierre de Frugie démontre la nécessité de s'inscrire dans une logique de projet en continu, dans laquelle la mobilisation des fonds budgétaires et la fédération incontournable des habitants au projet de territoire, sont à questionner. En effet, une équipe municipale récemment élue devra tout d'abord se faire admettre pour que la population puisse ensuite adhérer au projet.

L'approche conduite sur le village de Dun en Ariège, met, quant à elle, en lumière l'ambition d'une municipalité de s'inscrire dans une démarche de développement durable, en lien avec une logique rurale de bon sens.

Il est aujourd'hui nécessaire, dans les ministères et au niveau des représentants de l'État, en régions ou départements, de valoriser l'approche d'élus locaux motivés, porteurs et en lien avec les dispositifs nationaux existants.

Bien que les premiers signaux d'alerte aient été donnés depuis les années 70, les 30 glorieuses semblent avoir produit leur effet avec bon nombre de conséquences négatives qui s'avèreront irrémédiables, si les mesures adéquates ne sont pas prises dès à présent. C'est la raison pour laquelle les discours de croissance et compétitivité actuels ne peuvent plus être tolérés, dans la mesure où ils reposent sur les schémas caducs du XX^{ème} siècle.

En ce qui concerne l'urbanisme et la façon de construire le bourg, qui actuellement questionne les territoires ruraux, il s'agit de revenir à la logique antérieure aux années 70, où la ville par nature était dense, et où les espaces



© Parc naturel du Blisat

agricoles qui avaient alors valeur, étaient gérés selon un principe d'économie. Contrairement à celle-ci, la logique du lotissement des trois dernières décennies a conduit en moyenne, à l'artificialisation d'une superficie équivalente à celle d'un département tous les 10 ans. Les lotissements très étendus, les zones d'activités péri-urbaines, définies comme des « métastases urbaines » représentent aujourd'hui un non-sens de développement. C'est pourquoi une certaine justesse est à retrouver. A titre d'exemple, l'habitat aggloméré par la proximité d'habitations est plus économe en énergie et la maison de ville traditionnelle avec le jardin en arrière de parcelle est elle aussi très durable. C'est d'ailleurs cette approche qui a été favorisée sur le projet de l'Eco-cité du Pré vert à Saint-Nolff, dont le nom fait référence au caractère noble de la cité. On constate par ailleurs que les projets de centres-Bourgs, d'éco-hameaux et de Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte convergent en ce sens. D'ailleurs, il n'est dès à présent, plus concevable qu'une commune puisse se constituer sans démarche de projet durable. Tout aménagement pourra être appréhendé de manière globale, dès lors que cette logique est mise place. Il est aussi important afin d'aller encore plus loin, dans ces éléments de compréhension afin qu'une part importante de la population puissent se les approprier. Toutefois, il y a tout d'abord un temps de « labourage » à parcourir, durant lequel l'audace politique sera de mise. Ces projets dans l'immédiat ne devront pas être soumis à référendum, sous peine d'être rejetés.



© Françoise Devillie - Parc naturel du Luberon

Les citoyens et les projets devront donc être représentés par des élus à la volonté politique forte. C'est à l'issue de leur mandat que la population au regard des projets qui auront été réalisés pourra juger l'équipe en vue de son éventuelle reconduction. Il est à rappeler qu'actuellement, les élus ne sont plus uniquement « redevables » au moment de leur campagne électorale, mais tout au long de leur mandat. Les choix engagés devront donc être justifiés auprès de la population et sous la forme d'un travail de concertation à bien cadrer, afin que chacun puisse s'exprimer et sans que la parole publique ne soit monopolisée par « les voix les plus fortes ».

La question migratoire est elle aussi un important paramètre à prendre en compte sur l'ensemble des territoires. Cette question, dont on ne peut aujourd'hui se soustraire, existe et a toujours existée. C'est pourquoi, un soutien doit être apporté au développement des pays du Sud. Si elle se rapporte avant tout aux guerres, elle renvoie également au réchauffement climatique et aux émeutes de la faim. C'est par une volonté nationale forte, passant par une réponse locale adaptée, que celle-ci pourra être résolue. Il est donc aujourd'hui important d'affirmer que conduire une politique de développement durable équivaut aussi à accueillir ces populations (y compris dans les territoires ruraux), de telle sorte que celles-ci puissent contribuer à l'impulsion d'une nouvelle dynamique locale et scolaire.

Concernant un autre aspect, les agendas 21 locaux, lorsqu'il est possible de les mettre en place, sont des outils globaux, à corrélés avec des sujets tels celui du zéro phyto, les produits phytosanitaires n'ayant plus leur place aujourd'hui. La mission parlementaire d'information concernant l'impact des pesticides, sur l'environnement et la santé humaine, au cours de laquelle des scientifiques et professionnels du monde médical ont été auditionnés, a par ailleurs prouvé la nécessité d'intervenir urgemment sur cette question. La proposition de loi, relative à l'interdiction de toute utilisation de produits phytosanitaires sur l'ensemble des espaces publics communaux puis dans les jardins domestiques, prendra effet aux 1er janvier 2017 et

2019. Certains territoires, telle que la ville de Versailles ont d'ailleurs déjà procédé à la mise en place de ce dispositif, comme l'évoque Cathy Bias Morin Directrice des Parcs et Jardins de la ville, où de la vie a même pu être réintroduite dans les cimetières au profit de la biodiversité.

Si l'avenir des générations futures ne peut qu'inciter à réussir, ce type de rencontre renforce la prise de conscience qu'aucune initiative ne demeure isolée. Tels que l'illustrent Demain de Cyril Dion et Mélanie Laurent ou Qu'est ce qu'on attend ? de Marie-Monique Robin, partout dans le monde, des choses se passent, dans la mesure où des élus et acteurs locaux, souhaitent prendre leur destin en main, car selon l'expression des Parcs naturels régionaux « Une autre vie s'invente ici ».



© Parc naturel de la Brière



© Parc naturel de Brière

Coordination :

Philippe Moutet - pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr
Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Rédaction de l'étude et réalisation graphique :

Anne Badrignans, ingénieur paysagiste
badrignans.anne@gmail.com

Comité de lecture :

Bruno Bessis, Yâsimîn Vautor, Vincent Lacaille,
Philippe Moutet, Nicolas Sanaa, Anne Badrignans

Crédits photos première de couverture : CAUE de l'Ariège / Alain Mascaro - Parc du Marais poitevin.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78
pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX,
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez - nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

